



Changement d'un cumulus d'eau chaude

Par **stephy83**, le **09/10/2009** à **09:56**

Bonjour,

Ne sachant pas que le cumulus d'eau chaude était à la charge du propriétaire, je l'ai changé moi-même.

Maintenant celui-ci estime que le cumulus que j'ai mis ne correspond pas à ses critères de qualité et exige que j'en fasse poser un autre qui lui corresponde à mes frais.

1- Peut-il m'obliger à le changer ?

2 - Si oui, cela doit-il être à mes frais (sachant que si je l'ai changé c'est que je n'avais plus d'eau chaude) ?

3 - Dois-je continuer d'effectuer les détartrage à mes frais puisque j'ai payé le cumulus actuel ?

Merci pour vos réponses.

Cordialement.

Par **jeetendra**, le **09/10/2009** à **10:17**

[fluo]ADIL du Var[/fluo]

Immeuble le GALAXIE Entrée B - 1er étage

504 Avenue de Lattre de Tassigny

83000 TOULON

téléphone au 0825 77 88 77 (0,15 €/minute) - touche 3

Bonjour, votre problème est délicat, contactez l'Association ADIL à Toulon, ils tiennent des

permanences juridiques à l'attention des locataires, ils vous aideront, courage à vous, cordialement.